

Accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon



## SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

### POINT D'ETAPE SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RECONCILIATION DU RAPPORTAGE ITIE PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT CHARGE DE REALISER L'ETUDE DE CADRAGE, LES TRAVAUX DE RECONCILIATION ET LA PREPARATION DU RAPPORT ITIE 2021

#### Principaux constats

1. Les administrations publiques/collecteurs n'ont pas transmis ou soumis des formulaires certifiés. La DGCPT et la GOC n'ont pas soumis de formulaires certifiés tandis que la DGH a soumis des formulaires de déclaration mais sans les rapports d'audits des coûts pétroliers et bien d'autres informations contextuelles demandées ;
2. La SEM et GOC ont soumis des formulaires de déclarations mais pas des formulaires certifiés ;
3. Le FGIS n'a pas participé à l'exercice de rapportage de l'ITIE ;
4. Le Trésor n'a pas soumis de formulaire de déclaration. Cependant, le cumul des revenus déclarés par la DGDDI, DGH, DGI et DGMG ont permis à travers des ajustements, de faire passer la Marge d'erreur acceptable initiale de 37 milliards à 34 203 883 107 F.CFA.

#### Que retenir des chiffres du rapprochement par société ?

5. La source du plus grand écart provient de la GOC qui n'a pas soumis de déclaration. L'écart de la GOC représente la moitié de l'écart global.

#### Que retenir du rapprochement par flux de paiement par organismes collecteurs et par nature de flux ?

6. Le plus grand écart de 17 milliards provient du flux de l'Impôt sur les sociétés hors mine et pétrole, déclaré par la DGI pour le compte de la GOC et représentant 50% de l'écart issu de la non-soumission des déclarations GOC non réconciliées ;
7. L'écart de 9 milliards sur les Droits de Douanes Import (DDI) provient du non retour des sociétés qui n'ont pas pu disposer du temps suffisant pour analyser en profondeur leurs comptes et ainsi permettre de déclarer l'exhaustivité des Droits de Douanes.

#### Enseignements à tirer

8. Le GMP a deux options à savoir (1) accepter les résultats en l'état ou (2) proroger d'une semaine la soumission des déclarations par les entités déclarantes, mais cette 2<sup>e</sup> option ne permet pas de respecter la date de publication du rapport ;
9. Ces résultats seront inclus dans le projet de rapport ITIE en cours de rédaction par l'AI.
10. Les travaux de réconciliation des rapports ITIE des exercices 2022 et 2023 pourront donner de meilleurs résultats avec un écart moindre, si les travaux sont entrepris à temps (entre 4 à 7 mois).